

## Le jugement de Tertulien sur les femmes

Claude Rambaux

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Rambaux Claude. Le jugement de Tertulien sur les femmes. In: Vita Latina, N°122, 1991. pp. 2-20;

doi : <https://doi.org/10.3406/vita.1991.1650>

[https://www.persee.fr/doc/vita\\_0042-7306\\_1991\\_num\\_122\\_1\\_1650](https://www.persee.fr/doc/vita_0042-7306_1991_num_122_1_1650)

---

Fichier pdf généré le 28/03/2018

## Le Jugement de Tertullien sur les femmes \*

Si le *De cultu feminarum* a été jugé “ plus drôle que pieux ”, mais “ amusant, reposant et sain ” par l’abbé J. Steinmann (1), sa lecture a de quoi décevoir, consterner ou même indigner plus d’un lecteur : comment un grand écrivain chrétien, un des pères de la théologie occidentale (2), a-t-il pu se faire une pareille idée des femmes et chercher à leur imposer un mode de vie que l’on croirait fait pour plaire aux intégristes les plus exigeants ? Pensait-il vraiment ce qu’il écrivait ? S’est-il laissé entraîner par le goût du temps pour les effets rhétoriques, ou a-t-il cru qu’il fallait frapper très fort pour rappeler des mondaines impénitentes (3) à une modestie qui accorde être et paraître, tout au moins à un peu plus de simplicité, de discrétion et de pureté ? A-t-il été victime des préjugés antiféministes de ses contemporains, ou a-t-il eu le courage de défendre sans les édulcorer les exigences qui lui paraissaient être celles de Dieu ? Ces hypothèses ont chacune leur part de vraisemblance, mais leur valeur ou leur insuffisance ne peut être appréciée correctement qu’en effectuant une enquête un peu plus large et approfondie que celles dont on se contente généralement.

\*  
\* \*

On ne saurait en tout cas assimiler Tertullien à l’Hippolyte d’Euripide ou même de Sénèque, qui se présentait comme un ennemi des femmes (4). Si sévère qu’il se montre à leur égard, il est convaincu de rechercher leur bien (5). Il était si loin d’être insensible à leur charme, qu’il lui est arrivé, nous dit-il dans le *De resurrectione mortuorum* (59,3), de commettre l’adultère. Il a plusieurs fois souligné qu’elles étaient capables de faire preuve des plus grandes qualités morales, capables même d’affronter le martyre (6). De plus, comme chrétien, il leur exprime à l’occasion une sympathie fraternelle (7), il leur demande de faire preuve des mêmes vertus que les hommes (8), il estime qu’elles sont susceptibles de recevoir des charis-

---

\* Nous tenons à remercier le professeur J. Fontaine pour toutes les améliorations que ses observations nous ont permis d’apporter à notre travail.

mes éminents comme celui de prophétie (9), et il leur promet un statut identique à celui des hommes après la résurrection : elles aussi seront comme des anges (10).

Mais cela n'empêche pas qu'il soit loin de reconnaître ici-bas une réelle égalité des sexes. A ses yeux, les femmes sont ordinairement dangereuses pour les hommes (11) : qu'elles le veuillent, ou même qu'elles ne le veuillent pas mais ne prennent pas assez de précautions, elles risquent d'être pour eux une occasion de chute en éveillant leur désir (12), or, à son avis, le désir sexuel n'est permis par Dieu qu'entre conjoints (13), et ce qui est permis n'est pas réellement bon (14), le désir de nourriture étant le seul qu'il reconnaisse comme naturel (15). — En outre, les femmes sont historiquement coupables : à l'en croire, Ève est la principale responsable de la chute d'Adam — auquel le diable n'avait pu s'attaquer — (16), et toutes les femmes encourent comme elle “ la honte de la première faute et le reproche d'avoir perdu le genre humain ” (17). — Enfin, elles sont ontologiquement inférieures aux hommes : l'homme est plus proche de Dieu parce que lui seul a été créé à son image (18), tandis que la femme a été créée à partir de l'homme et pour lui (19) ; l'embryon mâle atteint sa forme complète avant l'embryon femelle (20) ; de toute façon, bien que la vertu en matière d'abstinence sexuelle soit plus difficile à l'homme qu'à la femme (21), celle-ci est plus faible que lui (22) ; elle n'a même, finit-il par penser, aucune activité dans la génération : nourrice plutôt que mère, elle n'est qu'un champ pour la semence masculine (23).

De ces conceptions, qu'il considère comme des constatations de fait, Tertullien tire des conséquences considérables. Puisque la femme est ordinairement dangereuse par le désir qu'elle peut éveiller, même si elle ne doit pas “ adopter un extérieur en tous points grossier et sauvage ” (24), elle doit “ faire oublier en le dissimulant et en le négligeant (son) charme naturel ” (25) et, si elle sort de chez elle, porter dès sa puberté un voile qui aille jusqu'à sa ceinture (26), en ne se souciant de plaire qu'à son mari et à Dieu (27). — En outre, puisqu'elle est responsable de la chute, elle doit non seulement enfanter “ dans les douleurs et les angoisses ” et subir l'attirance d'un mari qui est un maître (28), mais aussi, loin de chercher à plaire aux hommes (29) ou à elle-même (30), préférer “ vivre en haillons ”, ambitionner “ la tenue de deuil ”, se présenter “ partout comme une Ève pleurante et repentante pour mieux expier et racheter par toute sa mise ce qu'elle tient d'Ève ” (31). — Enfin, du fait de son infériorité naturelle, elle doit, même adulte, être soumise en tout à un homme : à son mari ou à celui qui est responsable d'elle légalement (32) — évidemment tant que cette obéissance ne la pousse pas à contrevenir à la loi divine — ; en particulier, dans l'Église elle ne peut accomplir aucune fonction supérieure à celle de diacre, pas même baptiser ou enseigner (33).

Assurément, à considérer isolément chacune de ces conceptions sur la spécificité de la femme et de ses devoirs, on peut être tenté d'y voir des exagérations dues à la rhétorique ou à des mouvements d'humeur passagers. Mais, quand on constate que, hormis quelques remarques de caractère strictement physiologique (34), elles sont pratiquement toutes exprimées dans plusieurs traités (35), et qu'elles forment un ensemble cohérent, on ne peut plus en réduire aussi facilement la portée.

\*  
\* \*

Un autre fait engage à les prendre au sérieux. Pour Tertullien, comme pour les Pères des trois premiers siècles (36), les Écritures sont divinement inspirées en leur entier (37) ; elles sont entièrement vraies et utiles (38) ; il faut donc croire tout ce qui y est écrit (39) : ce sont elles qui constituent le critère du vrai et du faux, la norme de l'enseignement chrétien (40). Or les affirmations que nous avons relevées sur la situation et les devoirs particuliers des femmes sont appuyées ou peuvent s'appuyer presque toutes sur des déclarations contenues dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau. Cela apparaîtra plus clairement si nous relevons ces déclarations en suivant le même ordre que celui que nous avons adopté pour les affirmations de Tertullien.

Plusieurs auteurs sacrés ont effectivement insisté sur le danger que la femme représente pour l'homme (41). Il est vrai que, si Paul, au chapitre 7 de la **Pre-mière Epître aux Corinthiens**, s'est montré peu favorable à l'union de l'homme et de la femme par le mariage, et a déclaré préférable de vivre dans le célibat et la continence, il a précisé en même temps, on ne le relève pas d'ordinaire, qu'il n'exprimait là qu'une opinion personnelle (42), et de toute façon n'a pas visé un sexe plus que l'autre. Mais, probablement au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère (43), Qohéleth, dans l'**Ecclésiaste** (7, 28), n'a pas craint d'affirmer : " un homme sur mille, je l'ai trouvé, mais une femme parmi elles toutes, je ne l'ai pas trouvée ". Au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère (44), Ben Sira, dans l'**Ecclésiastique** (42, 14 ; cf. 25, 13), est allé jusqu'à dire : " mieux vaut la malice d'un homme que la bonté d'une femme ". — En outre, dans quelques textes des deux Testaments, la femme est bel et bien présentée comme la première responsable de la chute : s'inspirant de la **Genèse** (3, 6 et 12), Ben Sira précise : " la femme est à l'origine du péché et c'est à cause d'elle que tous nous mourons " (**Eccli.** 25, 24), idée reprise par Paul : " ce n'est pas Adam qui fut séduit, mais c'est la femme qui, séduite, tomba dans la transgression " (**I Tim.** 2, 14). — Enfin, d'un point de vue ontologique, maintes fois la femme est présentée comme inférieure à l'homme : quand le **Lévitique**, rédigé après l'exil du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère (45), fixe la " valeur " des personnes selon l'âge, il n'établit jamais celle de la femme à plus des deux tiers de celle de l'homme (46). Voici comment Paul interprète le récit de la création : " L'homme (...) est l'image et la gloire de Dieu ; mais la femme est la gloire de l'homme. Car ce n'est pas l'homme qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme " (**I Cor.** 11, 7-9 ; cf. **I Tim.** 2, 13). Toutefois, on ne voit nulle part dans les Écritures qu'ait été retirée à la femme toute activité autre que nourricière dans la génération. Il n'en reste pas moins qu'elles la présentent bien elles aussi, en plusieurs textes des deux Testaments, comme ordinairement dangereuse, historiquement coupable et ontologiquement inférieure.

Les conséquences que plusieurs auteurs sacrés ont tirées de ces considérations sont d'une grande sévérité. Convaincus du danger que court un homme en présence d'une femme, non seulement ils ont demandé aux femmes une extrême réserve (47), mais ils ont recommandé aux hommes de prendre les plus grandes précautions. Ben Sira a ordonné de ne jamais s'éprendre d'une femme (**Eccli.** 25, 21), de détourner son regard de celle qui est jolie (41, 8), et de ne jamais s'asseoir

auprès d'une femme mariée (41, 9). Jésus a déclaré : " Moi je vous dis, quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà, dans son cœur, commis l'adultère avec elle " (Matth. 5, 28). — En ce qui concerne la culpabilité d'Ève dans la chute, même s'il est, semble-t-il, le seul à le faire, l'auteur de la Genèse, en un passage qui appartient à la tradition yahviste sans doute mise par écrit dès le IX<sup>e</sup> siècle avant notre ère (48), présente effectivement les souffrances de la maternité et la domination de l'homme sur la femme comme la punition méritée (3, 16). — Enfin, considérant que la femme est inférieure à l'homme et a été créée pour lui, Ben Sira eut beau reconnaître que certaines femmes faisaient preuve de grandes qualités (Eccli. 36, 26-30), il affirma que la femme devait obéir " au doigt et à l'œil " (25, 26 ; cf. 9, 2). Paul, tout en demandant aux femmes les mêmes vertus qu'aux hommes (I Tim. 2, 15), et aux maris d'aimer leur épouse comme eux-mêmes (Eph. 5, 33), déclara : " les femmes doivent (...) se soumettre en tout à leur mari (Eph. 5, 24) (49) ; il ajouta que, lorsqu'elles priaient ou prophétisaient, elles devaient mettre un voile pour " porter sur la tête la marque de (leur) dépendance " (I Cor. 11, 10) ; il leur interdit d'enseigner l'homme (I Tim. 2, 11 ; 3, 12), et même de parler dans les assemblées (I Cor. 14, 34-35 ; I Tim. 3, 12) : " si elles désirent s'instruire sur quelque détail, qu'elles interrogent leur mari à la maison " (I Cor. 14, 35 a).

Si les auteurs sacrés les plus sévères se distinguent de Tertullien, c'est en ne poussant pas aussi loin que lui certaines de leurs exigences. Paul a beau être extrêmement défiant vis-à-vis de la sexualité, et cela pour les deux sexes, il a néanmoins écrit : " Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme. Ne vous refusez pas l'un à l'autre, sauf d'un commun accord et temporairement, afin de vous consacrer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que votre incapacité à vous maîtriser ne donne à Satan une occasion de vous tenter " (I Cor. 7, 4-6 ; cf. Deut. 24, 5), alors que Tertullien déconseille les rencontres charnelles même entre conjoints (50). Si l'apôtre a demandé aux femmes " qu'elles aient une tenue décente, qu'elles se parent avec pudeur et modestie : ni tresses, ni bijoux d'or ou perles et toilettes somptueuses, mais qu'elles se parent au contraire de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de piété " (I Tim. 2, 9-10 ; cf. I Pi. 3, 2-4), il n'est pas allé jusqu'à recommander de mettre une tenue de deuil en marque d'expiation, ou de porter dès la puberté, en plus d'une longue chevelure, un voile qui aille jusqu'à la ceinture (51). Mais, si les exigences de Paul sont moindres que celles de Tertullien, cela n'empêche pas que sa représentation des femmes et de leurs responsabilités particulières soient très proches des siennes. Il serait donc abusif d'édulcorer les conceptions de notre auteur.

\*  
\*\*

Doit-on en conclure qu'elles résultent pour l'essentiel de sa conversion au christianisme ? Cela n'est pas du tout assuré. Il faut en effet se garder de réduire l'enseignement de la Révélation à quelques versets frappants, même si l'Église les a longtemps mis en relief, et même s'ils sont extraits de textes qui vont de la

**Genèse au Nouveau Testament.** Non seulement les exigences des auteurs sacrés les plus sévères sont moindres que celles de Tertullien, mais il ne faut pas en exagérer la portée, ni oublier les passages des Écritures qui expriment un point de vue différent. On peut le constater pour chacun des points que nous avons déjà évoqués. Reprenons-les encore une fois dans le même ordre.

S'il est vrai que les femmes peuvent être dangereuses pour la vertu masculine, il est bien évident que les hommes ne le sont pas moins pour la vertu féminine : la Bible ne manque pas d'exemples d'hommes entreprenants — plusieurs lois du **Deutéronome** visent précisément à préserver les femmes contre leurs abus (cf. 22, 13 - 23, 1) —. De plus, aucun des deux sexes ne doit se hâter d'accuser l'autre de ses propres faiblesses (cf. **Jean**. 8, 1-11) : Jésus a précisé : “ c'est de l'intérieur, c'est du cœur des hommes, que sortent les intentions mauvaises ” (**Marc**. 7, 20-23 ; **Matth**. 15, 18-19), et Jacques a dit dans le même sens : “ Chacun est tenté par sa propre convoitise, qui l'entraîne et le séduit ” (**Ja**. 1, 14). L'Ancien Testament l'avait déjà montré par des exemples qui gardaient toute leur valeur : Suzanne était parfaitement innocente, seuls les vieillards étaient coupables (**Dan**. 17) (52). — En outre, bien qu'Ève ait eu sa responsabilité propre dans la chute, selon la **Genèse**, et que Paul ait jugé bon de la souligner, le même Paul a fait ressortir d'autre part la culpabilité d'Adam, et c'est surtout sur celle-ci qu'insistait le récit de la **Genèse**. En effet, comme l'a relevé Ambroise, dans un passage malheureusement méconnu de son **De institutione uirginis**, la femme y apparaît même comme moins coupable que l'homme : elle a succombé à une tentation à laquelle n'a pas su résister celui qui appartenait au sexe le plus fort (25) ; elle a été tentée par un être supérieur à elle, un ange, la plus astucieuse des créatures animées (**ibid.** 25 et **Gen**. 3, 1), et non pas comme Adam par un être qui lui était inférieur, une simple femme ; elle a désobéi à un ordre qu'elle avait reçu de son conjoint, et non pas, comme lui, directement de Dieu (**ibid.** 26 et **Gen**. 2, 16-17) ; elle n'a pas été punie aussi gravement (**ibid.** 26 et **Gen**. 3, 16-19). Ambroise ajoute même que Dieu absout Ève, dans la mesure où il lui promet qu'en enfantant elle mettra au monde un libérateur, comme Paul l'avait rappelé en précisant qu'elle serait sauvée par sa maternité (**ibid.** 29, commentant **Gen**. 3, 15, et citant **I Tim**. 2, 15). De toute façon, quels que soient les torts particuliers de la première femme, dès le **Deutéronome** Yahvé a déclaré qu'il ne punirait plus les fautes des pères sur les enfants (53). — Enfin, l'infériorité féminine est loin d'apparaître dans l'ensemble des Écritures comme une vérité de valeur générale. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'éloge de la femme de caractère à la fin des **Proverbes** (31, 11-31) ou les exploits attribués à des femmes même dans certains des livres les plus tardifs de l'Ancien Testament comme ceux d'**Esther** et de **Judith** (54). On doit donc reconnaître que bien des textes sacrés, parfois ceux-là même sur lesquels on s'est beaucoup appuyé pour présenter les femmes comme plus dangereuses, plus coupables et plus faibles que les hommes, tendent à corriger les passages de l'Écriture qui donnent effectivement cette image négative.

On comprend, si l'on tient compte de ces données plus positives, que, sinon la punition divine, du moins l'ostracisme et la soumission imposés aux femmes par certains ne soient pas entièrement approuvés par tous. Dans la **Genèse**, selon le

deuxième récit de la création — appartenant à la tradition yahviste, sans doute fixée par écrit dès le IX<sup>e</sup> siècle avant notre ère (55) —, Yahvé avait précisé pour quoi il allait créer la femme : “ il n’est pas bon que l’homme soit seul ” (2, 18), et, selon le premier récit — appartenant à la tradition sacerdotale, sans doute du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère (56) —, il paraît même donner à penser que le seul véritable être humain est le couple : “ il créa l’homme à son image, à l’image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa ” (1, 26-27 ; cf. 5, 1-2). Peu auparavant, au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère (57), le **Deutéronome** avait exempté pendant un an l’homme nouvellement marié de partir à l’armée en précisant : “ il fera la joie de la femme qu’il a épousée ” (24, 5). A peu près à la même époque (58), les **Proverbes** avaient affirmé que “ qui a trouvé une femme a trouvé le bonheur ” (18, 22 ; cf. **Cant. passim**), et donné cette recommandation : “ jouis de la femme de ta jeunesse, biche amoureuse et gracieuse gazelle. Que ses seins te combent en tout temps. Enivre-toi toujours de son amour ” (5, 18-19). Au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère (59), l’**Ecclésiaste** dit aussi : “ goûte la vie avec la femme que tu aimes ” (9, 9). Au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Ben Sira lui-même a relevé que “ là où il n’y a pas de femme, l’homme erre en se lamentant ” (**Eccli.** 36, 30), mais qu’ “ une femme bonne fait un mari heureux et double le nombre de ses jours ” (**Eccli.** 26, 1) (60) — tous textes auxquels Tertullien ne semble avoir fait aucune allusion dans ses œuvres conservées —. Paul aussi a déclaré dans le même sens : “ la femme est inséparable de l’homme et l’homme de la femme devant le Seigneur ” (**I Cor.** 11, 11 — texte que Tertullien ne semble avoir utilisé dans aucune de ses œuvres conservées —), et, tout en prisant beaucoup l’abstinence sexuelle, cet **apôtre** a précisé : “ que chaque homme (ἐκαστος) ait sa femme et chaque femme (ἐκαστη) son mari (**I Cor.** 7, 2) (61).

Il n’est même pas évident que le point de vue selon lequel on devrait refuser aux femmes tout poste de responsabilité, en particulier dans l’Église, ait toujours été celui des auteurs sacrés. Non seulement bien des femmes ont exercé la fonction de prophétesse, notamment à l’époque des Rois, c’est-à-dire en un temps où, aux yeux des fidèles, les prophètes comptaient parmi les principaux personnages d’Israël (62) (**II Rois.** 22, 14-20 ; **II Chr.** 34, 22-28 ; cf. **Ex.** 15, 20 ; **Ac.** 21, 9), mais Déborah a même été juge, à une époque où, avant l’apparition de la royauté, les juges étaient “ les hommes suscités par Yahvé pour sauver les fils d’Israël dans une situation de détresse ” (63), et elle joua un rôle décisif dans la guerre contre Sisera (**Juges.** 4-5) (64). Il apparaît donc que, si les femmes n’ont sans doute jamais été véritablement considérées comme les égales des hommes en Israël, elles n’y ont quand même pas toujours été exclues des principales responsabilités, au moins avant l’exil, et que, si la plupart des auteurs sacrés ont tendu à les en écarter complètement, cette évolution n’était pas impliquée par le message originel du yahvisme, mais est probablement due à d’autres facteurs (65). En tout cas, admettre avec la **Genèse** que la domination de l’homme sur la femme est une conséquence de la chute, et avec Paul que pour les baptisés “ il n’y a plus homme et femme ; car tous vous n’êtes qu’un en Jésus-Christ ” (**Gal.** 3, 28 — texte que Tertullien ne semble pas avoir utilisé dans ses œuvres conservées —) (66), ou encore retenir avec Jésus qu’après la résurrection il n’y aura plus de mariage, mais que tous seront

comme des anges (**Matth. 22, 30 ; Marc. 12, 25**), et, avec bon nombre d'auteurs chrétiens, qu'il est bon d'anticiper sur cet état en renonçant dès maintenant à se marier (67), peut paraître impliquer que l'Église devrait être le lieu par excellence où, entre chrétiens libérés des conséquences de la chute ou résolus à anticiper sur l'avenir, il conviendrait de renoncer dès maintenant à toute domination de l'homme sur la femme, et cela même quand les usages de la société environnante ne s'y prêtent guère.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'il est difficile de soutenir que les Écritures imposeraient d'attribuer aux femmes une culpabilité plus grande qu'aux hommes ou une faiblesse qui exigerait de les maintenir toujours en situation d'infériorité et de subordination. De nombreux textes, parfois de Ben Sira ou de Paul eux-mêmes, engagent à limiter considérablement la portée des déclarations les plus sombres et les plus sévères — qui, pour la plupart, leur sont dues —. Si donc Tertullien, tout en insistant à plusieurs reprises sur la gravité de la faute d'Adam lui-même (68), a retenu surtout, parmi les textes sacrés relatifs aux femmes, ceux qui les rabaissent (69), et s'il en a durci les conséquences pratiques, cela résulte, au moins pour une part, d'un choix dont les raisons ne sont pas à chercher dans les seules Écritures.

\*  
\* \*

Ce choix aurait-il été conditionné par les orientations de ceux qui, de son temps, se réclamaient du même Dieu ?

Assurément, Théophile, évêque d'Antioche à la fin du II<sup>e</sup> siècle, avait déjà écrit, lui aussi, qu'Ève avait été “ l'initiatrice du péché ” (**Autol. II, 28**). Du temps même de Tertullien, Clément d'Alexandrie estimait que la pente vers le mal est plus facile pour une femme (**Paed. II, 117, 1**), et il voyait dans la barbe de l'homme le signe d'une nature supérieure (**Paed. III, 19, 1**). Personne dans la Grande Église ne songeait à confier à des femmes des postes de responsabilité plus considérables que celui de diacre (70) — le concile de Nîmes en 396, devait aller jusqu'à leur interdire aussi le diaconat (71) —. Selon Ambroise lui-même, une honnête femme “ ne veut pas voir les hommes ni en être vue ” (**Off. I, 68**). Mais le fait que Tertullien ait eu à écrire le **De cultu feminarum** puis le **De uirginibus uelands** pour essayer d'imposer son point de vue à ses coreligionnaires, prouve que celui-ci ne faisait pas l'unanimité.

Les chrétiens qui n'appartenaient pas à la Grande Église étaient eux aussi divisés. Certains, comme en témoignent les écrits pseudo-clémentins, estimaient que la femme est très inférieure à l'homme, et que c'est à elle que remonte le péché (72). Mais d'autres, tels les gnostiques, les autorisaient à enseigner, à exorciser, à baptiser — et Tertullien le leur a vivement reproché (73) —.

Les juifs étaient moins partagés. Non seulement, selon leurs docteurs, la femme doit obéir à son mari, mais sa dépendance est accusée de bien des manières. Comme l'a relevé le père J. Bonsirven, “ elle garde la propriété, non l'usufruit de ses biens propres : (...) le produit de son travail (...) appartient à son mari. La législation prévoit que (celui-ci) exercera une grande vigilance sur les relations

masculines de sa femme, lui imposera une étroite réserve et modestie”. Les juifs ne croient “guère à la vertu féminine”. Le mari “peut annuler les vœux de sa femme” (cf. **Nomb.** 30, 4-16). “Les seules obligations religieuses qui incombasent (aux femmes) étaient : prélever sur les pâtes qu’elles pétrissaient la redevance rituelle, allumer la lampe du sabbat, garder les préceptes de pureté. Elles étaient dispensées de tous les préceptes positifs, qui devaient être accomplis en un temps donné”, tels les pèlerinages. “Dans l’ensemble les docteurs sont peu favorables à l’instruction des femmes” (74).

En dehors du judaïsme se rencontrent des attitudes encore plus défavorables. A la fois pour les esséniens et pour le judaïsme alexandrin tel que nous le connaissons par Philon d’Alexandrie, la femme est non seulement une dangereuse tentatrice, mais même le principe du mal (75). Avant que Tertullien n’affirme : “c’est toi (la femme) qui as circonvenu celui auquel le diable n’a pas pu s’attaquer” (**Cult.** I, 1, 2), Philon avait écrit : “ses impostures et ses tromperies, le plaisir n’ose pas les présenter à l’homme, mais à la femme, et par elle, à lui” (**Opif.** 165). Selon Josèphe, la loi déclarerait que la femme “est inférieure à l’homme en toutes choses” (**Ap.** II, xxiv, 201). Selon Philon, la femelle n’est qu’un mâle imparfait (76), et même “il convenait que l’immortalité et toute espèce de bien fussent sous l’autorité de l’homme ; mais la mort et toute espèce de mal sous celle de la femme” (77). On comprend, dans ces conditions, que ces auteurs recommandent de prendre les plus grandes précautions à l’égard des femmes. Tout en estimant que “la communauté de concorde et la plénitude formées par l’homme et la femme sont l’image d’une maison ; tout ce qui est privé de la femme est vraiment imparfait et n’a rien d’une maison” (**Quaest. Gen.** I, 26), Philon est d’avis que les femmes “ne doivent s’occuper d’autre chose que des soins du ménage”, et ne sortir de leur maison que “lorsqu’il (leur) faut se rendre au temple” (**Spec. leg.** III, 171). Avec une telle idée du sexe féminin, on est moins surpris, aussi, qu’une partie des esséniens, en dépit de l’ordre donné par Yahvé, avant la chute, d’être fécond et de se multiplier (**Gen.** I, 28), soit allée jusqu’à refuser l’union des sexes, même dans le mariage (78).

Mais ces faits ne sont pas les seuls qui doivent être pris en considération pour notre propos. Les rabbins affirmaient que chaque homme est l’auteur unique et responsable de son péché, ainsi que de sa peine (79) ; n’attribuant pas une culpabilité particulière aux femmes (80), ils ne cherchaient pas à leur imposer une tenue d’accusée ; et, loin de prêcher l’ascétisme, ils estimaient nécessaire, pour chaque homme, de respecter l’ordre donné par Yahvé de se marier et d’avoir des enfants (81). Si donc le pessimisme de Tertullien rappelle celui de beaucoup de juifs, les conséquences qu’il en tire ne sont que partiellement celles du judaïsme officiel, le seul qui soit resté vivant de son temps.

De toute façon, notre auteur n’était pas homme à se plier à quelque autorité que ce fût, si elle lui paraissait interpréter les textes sacrés d’une façon erronée : il a bel et bien fini par rompre avec l’Église dont il s’était fait le champion. L’utilisation qu’il fait des Écritures ne saurait donc s’expliquer que très partiellement par la lecture qu’en faisaient ses contemporains, chrétiens de la Grande Église, hérétiques ou juifs.

\*  
\* \*

Serait-il resté marqué, malgré lui, par des influences qu'il aurait subies avant sa conversion ?

La misogynie virulente affichée par l'Hippolyte d'Euripide et celui de Sénèque (82) était sans doute exceptionnelle. Mais l'antiféminisme dans le monde antique était loin de ne se manifester que chez quelques exaltés. Hésiode, tout en déclarant qu' " il n'est pas pour l'homme de meilleure aubaine qu'une bonne épouse " (Th. 702), avait affirmé : " qui dans son lot trouve le mariage peut rencontrer sans doute une bonne épouse, de sain jugement ; mais, même alors, il voit toute sa vie le mal compenser le bien " (Th. 607-609) ; et, s'il n'était pas allé jusqu'à rendre la femme responsable de la querelle entre les dieux et les hommes (Th. 535), il avait soutenu dans ses deux œuvres majeures, à travers le mythe de Pandore, que, malgré sa beauté, sa grâce, son habileté manuelle (Op. 63-65), la femme avait été créée par Zeus comme un châtiment infligé aux hommes, pour le venger de Prométhée qui venait de leur donner le feu divin : comme " un mal destiné aux humains ", " un piège profond et sans issue ", " un terrible fléau " (Th. 570, 589-592, 600-603) ; Op. 67, 77-79, 83). Comme l'a relevé R. Flacelière, ce témoignage permet d'entrevoir la triste condition de la femme en Grèce pendant le " Moyen Âge hellénique " (83). Il fallut des siècles pour que le principe de l'égalité morale des sexes, posé par Socrate et Antisthène, passât de la spéculation philosophique dans le domaine de la vie (84). Si Platon, selon Diogène Laërce (III, 41-46), a accueilli deux femmes à l'Académie, s'il a même considéré qu' " à l'égard de bien des choses, bien des femmes valent mieux que bien des hommes " (Rep. V, 455 d), et que " par rapport à l'administration d'un État, il n'y a aucune occupation qui soit spéciale à une femme " (Rep. V, 455 b ; cf. 460 b ; APVL. Plat. II, xxv, 258), il a néanmoins affirmé que, sous le rapport de l'excellence, la nature féminine est inférieure à la nature masculine (Leg. VI, 781 b ; cf. Rep. V, 455 e), et il est allé jusqu'à soutenir qu'un homme qui n'a pas vécu vertueusement renaît dans un corps de femme (Tim. 42 bc, 90 e) (85). Aristote ne prétend certes pas que la situation des femmes dans la société résulte d'une culpabilité particulière, mais il estime que " la relation du mâle à la femelle est par nature celle de supérieur à inférieur, de gouvernant à gouverné ", et que " ce principe s'applique nécessairement de même à tous les hommes " (Pol. I, 5, 7, 1254 b, 13-15 ; cf. I, 13, 7, 1260 a, 13) — " sauf exception contre nature " (Pol. I, 12, 1, 1259 b, 1) — ; ainsi, à son avis, bien que les vertus morales doivent être le partage de tous, elles ne doivent pas l'être de la même manière chez l'homme et chez la femme : par exemple, " chez l'un le courage est tout de commandement, chez l'autre tout de soumission " (Pol. I, 13, 8-9, 1260 a, 14-24), ou encore, " pour la femme le silence est une parure " (Pol. I, 13, 11, 1260 a, 29). Ces conceptions ne s'opposaient pas à celles de la société grecque de l'époque : comme l'a relevé R. Flacelière, " la jeune fille et la femme mariée ne sont pas considérées, dans la Grèce antique, comme des personnes de plein droit, mais restent soumises, jusqu'à leur mort, à l'autorité d'un maître " ; " les femmes libres, dans l'Athènes du temps de Périclès, n'ont pas plus de droits politiques et juridiques que les esclaves " ; " les vierges doivent vivre loin des regards, à l'écart même des membres masculins de leur propre famille, sauf à l'occasion des fêtes. Les fillettes ne vont pas à l'école, et, si les jeunes Spartiates sont musclées, elles n'ont pas plus que les Athéniennes la possibilité de recevoir

une véritable éducation intellectuelle” (86). Une honnête femme, dit encore Ménandre au début de la période hellénistique, doit rester chez elle, sauf si c’est pour participer à une fête, faire des emplettes ou accomplir des obligations religieuses (87). A la fin du premier siècle de notre ère, Plutarque, en dépit de son estime et de son respect pour la femme, dont il a célébré plusieurs fois les mérites (88), soutient néanmoins que l’homme doit commander à la femme comme l’âme au corps (*Coniug. praec.* xxxiii, 142 e), qu’“ elle doit avoir honte et se garder de parler devant des étrangers comme si elle se dénudait elle-même ” (*ibid.* xxxi, 142 c), “ rester à la maison et garder le silence. Elle ne doit en effet parler qu’à son mari ou par sa bouche ” (*ibid.* xxxii, 142 d).

A Rome, les traditionalistes pouvaient se réclamer du grand Caton, des juriconsultes ou, encore à partir du II<sup>e</sup> siècle, d’un Juvénal, pour se plaindre de la légèreté d’esprit des femmes, de leur infériorité intellectuelle, de leur incapacité à se maîtriser, de leur tendance au luxe et à la dépense, pour voir en elles une “ race dangereuse, qu’il fallait tenir à distance ” (89), et, donc, pour justifier leur mise à l’écart des responsabilités politiques et économiques, limiter leurs dépenses, leur imposer une grande réserve du corps et de l’esprit — la *pudicitia* —, fonder la vie familiale sur leur abnégation, leur interdire de paraître en public. Certains les estimaient si peu qu’ils n’acceptaient de s’unir à elles par les liens du mariage que comme un mal nécessaire pour s’assurer une postérité (90).

Mais les Romains n’avaient pas attribué aux femmes une culpabilité particulière dans l’histoire de l’humanité. Les filles, chez eux, avaient toujours reçu ou pu recevoir la même éducation que les garçons (91). De plus, en dépit de la misogynie de quelques-uns, tels Juvénal (92), l’émancipation commencée dans le monde hellénistique (93), encouragée par les pythagoriciens, les épicuriens et les stoïciens (94), s’est poursuivie dans le monde romain (95). Dès le début de l’Empire, la tutelle sur les femmes est en pleine décadence (96) ; sous Antonin, Gaius ne lui reconnaît plus aucune justification théorique (97). Au II<sup>e</sup> siècle, comme l’a relevé P. Grimal, “ les mœurs ni le droit ne tiennent (...) plus aucun compte de l’antique préjugé selon lequel la femme est un “ animal déraisonnable ”, mené par ses passions et qu’il faut protéger contre elle-même ” (98) ; les Romains acceptaient désormais “ l’indépendance de la femme et son égalité foncière de “ valeur ” avec l’homme ” (99) ; partout, dans l’Empire, l’exemple des colonies de citoyens romains a été important pour l’émancipation des femmes (100). La religion ne fut pas étrangère à cette évolution. L’expansion du culte d’Isis a contribué à répandre une haute idée de la femme, toute pénétrée du sentiment de l’égalité, voire de quelque supériorité féminine (101) ; l’Égyptienne fut considérée par ses adeptes comme une déesse souveraine, supérieure, même, à son époux Osiris ; par elle, la féminité était exaltée jusqu’à devenir cosmique (102). Ceux-là même qui continuaient d’être convaincus d’une certaine infériorité féminine, comme un Sénèque ou un Tacite (103), s’apercevaient qu’elle n’était pas générale : elle n’empêchait nullement bon nombre de femmes de faire mieux que bon nombre d’hommes (104), et elle devait conduire, non pas à les maintenir toutes dans une condition de mineures, mais à reconnaître plus de mérite qu’aux hommes à celles qui se distinguaient (105). Elles continuèrent, certes, à être tenues à l’écart des responsabilités

politiques directes (106), mais elles purent accéder à toutes les autres professions (107), et gardèrent évidemment le droit, qu'elles avaient toujours eu, de devenir prêtresses.

Si donc les sévérités et les exigences de Tertullien peuvent s'autoriser en partie des déclarations de certains auteurs sacrés, des opinions dominantes dans la Grande Église de son temps, voire de convictions qui avaient été largement et longtemps répandues dans la société païenne, elles vont manifestement à l'encontre de l'évolution générale. Car cette société tendait, en dépit des préjugés (108), à mieux reconnaître les qualités des femmes, et à leur accorder les libertés et les responsabilités correspondantes. On doit donc admettre, avec des spécialistes aussi différents que P. Grimal et K. Thraede (109), que l'influence non seulement de Tertullien mais même de la Grande Église a poussé, non pas à émanciper les femmes, mais à les réduire à une condition dont elles avaient pu espérer être enfin libérées (110) — leur ôtant même le droit, qui leur avait été reconnu chez les juifs (111) aussi bien que chez les païens (112), de divorcer et de refaire leur vie avec un autre homme si leur mari leur rendait la vie insupportable —. Tertullien est de ceux qui ont contribué à redonner vigueur aux anciens préjugés, en leur apportant des “justifications” théologiques (113). On comprend, comme l'a écrit P. Grimal, qu'aux yeux de bon nombre de Romains il “suffisait que le christianisme condamnât le mariage, considérât la femme comme un être inférieur et malfaisant, méconnût aussi évidemment les fins de la nature, pour juger que les chrétiens étaient les ennemis du genre humain. Leur triomphe eût, pensaient-ils compromis les conquêtes humaines acquises au terme d'une longue évolution, et marqué le retour à l'antique barbarie, aux pratiques des provinciaux les plus ignorants” (114).

\*  
\* \*

Comment s'expliquer que Tertullien, dans ses sévérités et ses exigences à l'égard des femmes, soit allé plus loin que les textes sacrés dont il se réclame et que la plupart des chrétiens et des juifs de son temps, alors même que l'évolution de la société païenne aurait pu le conduire en un sens opposé ?

On a soutenu que, s'il déplorait la disparition des anciens usages (cf. *Apol.* 6, 4-6), c'était en partie parce qu'il était révolté par les débordements qu'il constatait autour de lui (115). Mais il ne faut pas plus confondre les mœurs de la Rome ou des plus grandes villes de cette époque avec celles du reste de l'Empire, que celles de la cour avec celles des provinces dans la France de l'Ancien Régime. Même si le relâchement était grand, les exemples de vertu ne manquaient pas chez les païens eux-mêmes, puisque Tertullien ne cesse d'en citer des exemples aux chrétiens et aux chrétiennes (116). De toute façon, il resterait à expliquer pourquoi, devant un même spectacle, cet auteur a réagi plus vivement que la plupart des écrivains chrétiens de son temps.

On a également soutenu que son attitude serait due, au moins pour une part, à sa conviction que la fin des temps était proche (117). Mais les premiers chrétiens, qui avaient cru au moins autant que lui à la proximité du retour du Christ, étaient

loin d'avoir tous montré autant de sévérité dans leurs condamnations et, surtout, dans leurs exigences (118). Paul a certes écrit : " le temps est écourté. Désormais, que ceux qui ont une femme soient comme s'ils n'en avaient pas, ceux qui pleurent comme s'ils ne pleuraient pas, ceux qui se réjouissent comme s'ils ne se réjouissaient pas, ceux qui achètent comme s'ils ne possédaient pas (...) Car la figure de ce monde passe " (I Cor. 7, 29-31) (119). Mais ce texte invite seulement au détachement en général. Comme l'a relevé O. Cullmann, " il est faux, dans I Cor. 7, 29, de n'entendre que le côté négatif (...). Ce texte présuppose précisément que les chrétiens se marient, pleurent, se réjouissent et achètent **quand même** " (120). Le fait de veiller intensément dans l'attente d'un retour imminent du Christ ne change rien à l'essence de la féminité ou à l'histoire de la femme, et n'implique pas qu'il faille embrasser à présent une autre morale que celle de l'Évangile. Tout au plus peut-il engager à faire plus d'efforts pour la pratiquer intégralement. Or, d'après les Évangiles, Jésus eut beau annoncer l'approche du Royaume et engager à veiller sans relâche (Matth. 25, 1-13 ; Luc. 12, 35-40), il n'a jamais attribué aux femmes une culpabilité spécifique, ni passé pour un rigoriste qui cherchait à les éviter ou enseignait à les fuir plus que les hommes (121).

On ne saurait rendre compte de la position de Tertullien sans prendre en considération des facteurs d'un autre ordre, sans tenir compte des problèmes personnels auxquels il s'est heurté. IL n'aurait sans doute pas tant cherché à culpabiliser les femmes, s'il ne s'était reproché d'avoir commis l'adultère (Res. 59, 3). Il ne les aurait pas jugées si dangereuses et n'aurait pas éprouvé à ce point le besoin de réduire leur attrait en leur demandant de prendre tant de précautions, s'il n'avait pas adopté un idéal de continence sexuelle qui outrepassa de loin celui que l'on peut trouver dans les " conseils " les plus ascétiques du Nouveau Testament, et voulu l'imposer même à ceux qui n'en avaient pas reçu le charisme, même à ceux qui préféreraient se marier ou qui étaient déjà mariés (122). Il n'aurait probablement pas attaché un tel prix à la continence, tout en la déclarant plus difficile encore à réaliser pour les hommes que pour les femmes (Virg. 10, 2-3) et pour ceux qui ne sont plus vierges que pour ceux qui le sont restés (Vx. I, 8, 2), s'il avait vécu de manière moins malaisée sa propre sexualité. En tout cas, il semble bien qu'il attribue indûment à tous une expérience personnelle lorsqu'il écrit : " Examinons notre propre conscience : comme on se sent un autre homme quand il arrive qu'on s'abstienne d'avoir des rapports avec sa femme ! On accède à la sagesse spirituelle : fait-on une prière au Seigneur ? on est proche du ciel ; se penche-t-on sur les Écritures ? on y est tout entier ; chante-t-on un psaume ? on s'y complaît ; conjure-t-on un démon ? on a confiance en sa propre force " (Castit. 10, 2). Normalement, c'est plutôt lorsque leurs relations avec leur femme sont bonnes que les hommes se sentent plus disponibles et plus sûrs d'eux (123). En tout cas, Jésus lui-même a montré que la seule vraie pureté est celle du cœur (124). Tertullien ne se serait pas tant acharné à culpabiliser et entraver les femmes, s'il n'avait eu peur d'elles, demeurant partagé à leur égard entre l'attirance et la défiance (125). Mais, faute de mieux connaître son histoire personnelle, il ne nous est pas possible d'expliquer plus clairement pourquoi ses réactions ont été si violentes, pourquoi il en est venu à un tel rejet de la féminité et de la sexualité

(126). Peut-être aussi aurait-il été moins sévère et moins distant s'il avait reconnu plus nettement les composantes affectives d'une charité vécue, s'il avait su faire plus de place dans son christianisme au pardon et au dévouement à autrui (127), conséquences de l'amour pour Dieu et de l'amour pour le prochain — pierre de touche de l'amour pour Dieu (I Jean. 4, 20) — que Jésus a exigés et dont il a donné l'exemple (128).

\*  
\* \*

On ne saurait s'étonner de voir la pensée d'un homme se ressentir de ses troubles, mais, quand il s'agit d'un homme comme Tertullien, cela est lourd de conséquences. Son ardeur et son talent à défendre ses convictions ont apporté, en dépit de leur outrance, un renfort considérable à des préjugés antiféministes qui, même sans être toujours aussi graves que les siens, allaient dominer en Occident et y entraîner beaucoup de souffrances presque jusqu'à nos jours. En dehors d'Ambroise, rares allaient être dans l'Église ceux qui se montreraient plus équitables. Au IV<sup>e</sup> siècle, Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, ne craignit pas de dire : "Fratres, mulier mali causa, uia mortis, sepulcri titulus, inferni ianua" (S. 19, 2), développant en quelque sorte la formule de Tertullien : "Tu es diaboli ianua" (Cult. I, 1, 2). Augustin dont l'audience fut si considérable jusqu'à l'époque moderne, eut beau affirmer l'égalité des sexes devant Dieu, il resta convaincu, comme l'a relevé P. Riché, "que la femme est inférieure à l'homme dans l'ordre de la nature et qu'elle ne peut ni exercer les fonctions de commandement, ni participer aux activités judiciaires, ni enseigner dans ou hors de l'Église" (129). Il ne craignit pas d'écrire : "Où est la différence ? Qu'elle soit épouse ou mère, c'est toujours Ève (la tentatrice) dont nous devons nous méfier en face d'une femme quelle qu'elle soit" (Ep. 243, 10), et dans son monastère masculin, à Hippone, aucune femme n'avait le droit d'entrer. Comme l'a relevé aussi P. Riché, "la méfiance du clerc à l'égard de la femme a été renforcée par le progrès de la spiritualité monastique. Le moine, qui a fui le monde, voit dans la femme l'instrument du diable, et doit pratiquer une ascèse rigoureuse pour fuir son souvenir (...). La femme passait également pour être l'adversaire des clercs séculiers, du moins des clercs majeurs, diacres et prêtres qui avaient l'obligation du célibat" (130). J. Delumeau l'a bien montré, au fur et à mesure que grandit la peur du sexe dans l'Occident chrétien, la luxure "grimpa" de la septième à la première place dans les échelons du septénaire des péchés capitaux, le mariage lui-même fut considéré comme "dangereux" par la plupart des ecclésiastiques, qui estimaient que "la femme, même mariée, est perverse" (131) : c'est une des raisons pour lesquelles le mariage fut interdit aux prêtres par Grégoire VII en 1080. Il faut attendre la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour voir des femmes autorisées à exercer des fonctions plus élevées que celles de diaconesse ; encore est-ce uniquement, à ce jour, dans une partie des églises protestantes et anglicanes.

On le voit : Tertullien est loin d'être aussi isolé en son temps et d'avoir aussi peu de postérité que son extrémisme aurait pu le faire croire. Il ne suffit pas d'adhérer à une doctrine ou à une religion qui prône le respect et l'amour d'autrui pour

échapper entièrement, sinon à la misogynie, du moins au paternalisme à l'égard des femmes. C'est au nom même de la piété qu'une grande majorité de chrétiens a longtemps cru bon de maintenir celles-ci dans une situation d'infériorité, en leur donnant une formation moins poussée qu'aux hommes, et en leur reprochant de ne pas posséder les qualités que précisément ce défaut de formation les empêchait de développer ou même d'acquérir. Pour tout homme, même croyant, il est toujours difficile de ne pas choisir et interpréter les textes, y compris ceux qu'il considère comme sacrés, en fonction de ses désirs, de ne pas prendre pour parole de Dieu des affirmations qui ne sont que le reflet des difficultés personnelles de leur auteur et de la mentalité de son temps — tout autant que d'admettre comme divinement inspirées les paroles avec lesquelles il ne se sent pas personnellement d'accord.

C. RAMBAUX

#### ADNOTATIONES

- (1) J. Steinmann, *Tertullien*, Paris, 1967, p. 118.
- (2) Cf. e.g., C. Rambaux, *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles*, Paris, 1979, p. 9, n. 2-4.
- (3) Cf. e.g., CYPR. *Hab. uirg.* 7 ; 13 ; HIER. *Ep.* 22, 13 et 27.
- (4) EUR. *Hipp.* 664, ainsi que *Phoenix*, frg. 666, 808 ; SEN. *Ph.* 568-579.
- (5) Cf. e.g., les derniers mots du *De cultu feminarum* : " Deum habebitis amatorem " ; ainsi que E. Lamirande, *Tertullien misogyne ? Pour une relecture du " De cultu feminarum "*, dans *Science et Esprit*, 39, 1987, p. 23, n. 7 (et p. 22, n. 3 : " paternaliste ").
- (6) *Mart.* 4, 4-7 ; *Nat.* I, 18, 3, 4, 9 ; *Apol.* 50, 5, 8 ; *Vx.* I, 6, 3-4 ; *Castit.* 13, 1-3 ; *Monog.* 17, 3-4 ; F.-F. Church, *Sex and Salvation in Tertullian*, dans *HThR*, 68, 1975, p. 96-98 ; C. Tibiletti, *La donna in Tertulliano*, dans *Misoginia e maschilismo in Grecia e in Roma*, Genova, 1981, p. 93 ; E. Lamirande, *Tertullien ...* (o.c. n. 5), p. 23.
- (7) Cf. E. Schulz-Fluegel, *Tertullian, De uirginibus uelandis*, Einl., Text. dt. Uebers., theol. & philol. Komm., Diss. Göttingen, 1977, p. 73 ; E. Lamirande, *Tertullien ...* (o.c. n. 5), p. 22, § 3.
- (8) Cf. *Monog.* 10, 7 ; (*Cult.* II, 8) ; F.-F. Church, *Sex ...* (o.c. n. 6), p. 91-94 ; E. Schulz-Fluegel, *Tertullian ...* (o.c. n. 7), p. 74.
- (9) Cf. *Orat.* 21, 4 et *Adu. Marc.* V, 8, 11-12 s'appuyant sur I *Cor.* 11, 5 ; *Anim.* 9, 4 (et I *Cor.* 14, 29) ; *Virg.* 17, 3 (ainsi que *Res.* 11, 2 ; *Castit.* 10, 5 ; *Adu. Prax.* 1, 5 ; *Iei.* 1, 3 pour les prophétesses montanistes) ; E. Schulz-Fluegel, *Tertullian ...* (o.c. n. 7), p. 78.
- (10) *Matth.* 22, 30 en *Cult.* I, 2, 5. Cf. F.-F. Church, *Sex ...* (o.c. n. 6), p. 99 ; E. Schulz-Fluegel, *Tertullian ...* (o.c. n. 7), p. 73.
- (11) Elles sont aussi dangereuses pour elles-mêmes : *Cult.* II, 1-3 ; (3, 1 et 3) ; *Virg.* 15, 1-3.
- (12) *Cult.* II, 2, 4 ; 3, 3 ; *Virg.* 7, 3 ; 16, 3 ; ainsi que *Nat.* II, 7, 17 ; *Apol.* 46, 11 ; *Praescr.* 3, 4 ; 30, 5 ; *Cult.* I, 2, 4 ; *Adu. Marc.* II, 23, 1 ; V, 8, 2 ; 9, 13 ; *Coron.* 14, 2.
- (13) *Cult.* II, 9, 7 : " utique permissam uoluntatem " (la traduction de M. Turcan, *Tertullien, La toilette des femmes*, Intr., texte crit., trad. et comm., S.C. 173, Paris, 1971, p. 141-143 : " absolument licite ", ne peut être retenue : cf. *Cult.* II, 10, 5-6 ; *Anim.* 27, 4 ; *Adu. Marc.* V, 15, 3).

- (14) Cf. *Vx.* 1, 3, 4 ; *Castit.* 8, 2 ; *Monog.* 3, 3 ; C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n. 2)*, p. 221-223.
- (15) Cf. *Anim.* 38, 3 : “proprie naturalis concupiscentia unica est alimentorum solummodo”.
- (16) *Cult.* I, 1, 2 ; cf. *Pat.* 5, 10, et, ci-dessous, p. 3-4 et 9-10.
- (17) *Cult.* I, 1, 1 : “ignominiam dico primi delicti et inuidiam perditionis humanae”. Cf. ci-dessous, p. 3-4 et 9-10. En *Test. anim.* 3, 2-3, le rôle de la femme dans la chute n’est pas envisagé, mais il est aussi arrivé à Paul, tantôt de ne parler que d’Adam (*Rom.* 5, 12, 17-19 ; *I Cor.* 15, 21), tantôt de souligner la culpabilité particulière d’Ève (*I Tim.* 2, 14).
- (18) *Cult.* I, 2, 1 ; *Virg.* 10, 4.
- (19) *Adu. Marc.* II, 11, 1 ; V, 8, 2 ; *Virg.* 5, 2 ; *Monog.* 4, 2.
- (20) *Anim.* 36, 4.
- (21) *Virg.* 10, 2-3.
- (22) Cf. *Res.* 61, 3 : “pigrior sexus”.
- (23) *Anim.* 27, 8. Cf. J.-H. Waszink, *Q.S.F. Tertulliani De anima*, Ed. w. intr. & comm., Amsterdam, 1947, p.342-348 ; M. Spanneut, *Le stoïcisme des Pères de l’Église, de Clément de Rome à Clément d’Alexandrie*, éd. rev. et augm., Paris, 1969, p. 184 ; J.-P. Mahé, *Tertullien, La chair du Christ*, Intr., texte crit., trad. et comm., S.C. 216-217, Paris, 1975, p. 414-415.
- (24) *Cult.* II, 5, 1 : “Haec utique non ad crudam in totum et ferinam habitudinem insinuandam uobis suggeruntur, nec de bono squaloris et paedoris suademus...” ; cf. II, 9, 4.
- (25) *Cult.* II, 2, 5 : “iam non tantum confictae et elaboratae pulchritudinis suggestum recusandum a uobis sciatis, sed etiam naturalis speciositatis obliterandum dissimulatione et incuria...”.
- (26) *Orat.* 22, 7 ; *Coron.* 4, 3 ; 14, 2 ; *Virg.* 3, 4 ; 16, 3 - 17, 3.
- (27) *Cult.* II, 4, 1 et 13, 1, 7.
- (28) *Cult.* I, 1, 1 : “In doloribus et anxietatibus paris, mulier, et ad uirum tuum conuersio tua et ille dominatur tui...” (d’après *Gen.* 3, 16) ; cf. *Adu. Marc.* II, 11, 1.
- (29) *Cult.* II, 4, 1-2 ; 9, 8 ; 12, 3.
- (30) *Cult.* II, 3, 2.
- (31) *Cult.* I, 1, 1 : “Si tanta in terris moraretur fides quanta merces eius expectatur in caelis, nulla omnino uestrum, sorores dilectissimae, ex quo Deum uiuum cognouisset et de sua, id est de feminae condicione, didicisset, laetiozem habitum, ne dicam gloriosiozem, appetisset, ut non magis in sordibus ageret et squalorem potius affectaret, ipsam se circumferens Eua lugentem et paenitentem, quo plenius id quod de Eua trahit — ignominiam dico primi delicti et inuidiam perditionis humanae — omni satisfactionis habitu expiaret”. Cf. *Adu. Marc.* V, 8, 2 ; *Coron.* 14, 1 ; *Virg.* 9, 1 ; C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n. 2)*, p. 216-217.
- (32) *Cult.* II, 13, 7 ; *Adu. Marc.* V, 8, 11 ; *Virg.* 10, 1 : “feminae quidem per omnia uiris subditae”.
- (33) *Bapt.* 1, 3 ; 17, 4 ; *Adu. Marc.* V, 8, 11 ; *Virg.* 9, 1.
- (34) Cf. ci-dessus, n. 20 et 23.
- (35) Cf. ci-dessus, n. 11-33.
- (36) Cf. D. Van Den Eynde, *Les normes de l’enseignement chrétien*, Gembloux-Paris, 1933, p. 118-130 ; A. Bender, *Die natürliche Gotteserkenntnis bei Laktanz und seinen apologetischen Vorgängern*, Frankfurt am Main - Bern - New York, 1983, p. 102-104.
- (37) Cf. e.g., *Orat.* 22, 1 : “omnis scriptura diuina” ; *Carn.* 3, 9 : “non potest non fuisse quod scriptum est”.
- (38) Cf. *Cult.* I, 3, 3 : omnem scripturam aedificationi habilem diuinitus inspirari” (et le comm. de M. Turcan, *Tertullien ... — o.c. n. 13 —*, p. 60) ; *Carn.* 3, 9 (cité, ci-dessus, n. 37) : *Adu. Prax.* 14, 7 : “haud scriptura mentitur”, d’après *Rom.* 15, 4 ; *II Tim.* 3, 16.
- (39) *Nat.* II, 2, 5 ; cf. *Apol.* 47, 24.
- (40) Cf. e.g., *Praescr.* 8, 6 ; 36, 5 ; *Orat.* 15, 1 ; *Adu. Herm.* 20, 3 ; *Adu. Marc.* III, 17, 5 ; *Anim.* 2, 3, 5 ; H.-E.-W. Turner, *The Pattern of Christian Truth*, London, 1954 (1978<sup>2</sup>), p. 260 ; Ch. Munier, *La tradition apostolique chez Tertullien*, dans *L’année canonique*, 23, 1979, p. 182.
- (41) *Gen.* 3, 6, 16 ; *Ecclé.* 7, 26 ; *Jug.* 16, 4-21 ; *Rois.* 11, 1-4 ; *Prov.* 5, 3-4 ; 23-27, visent la “femme étrangère”, mais il n’est pas exclu qu’il faille comprendre “femme d’autrui” : cf. *TOB, A.T.*, p. 1521, n. f., et p. 1528, n. c., à propos de *Prov.* 2, 16 ; 6, 24.

- (42) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n.2)*, p. 210, n. 757, relevant I Cor. 7, 7-8, 25, 27-28, 39-40.
- (43) Cf. *TOB, A.T.*, p. 1614.
- (44) Cf. *TOB, A.T.*, p. 2104.
- (45) Cf. *TOB, A.T.*, p. 199.
- (46) *Lév.* 27, 1-7. Cf. *Lév.* 12, 2 et 5 : l'accouchement d'une fille rend la mère impure deux fois plus longtemps que celui d'un garçon ; *Nomb.* 27, 8 : les filles n'héritent que si leur père meurt sans laisser de fils ; *Eccli.* 22, 3 b : " la naissance d'une fille signifie préjudice ".
- (47) I *Tim.* 2, 9-10 ; *Tit.* 2, 3-5 ; I *Pi.* 3, 1-6.
- (48) Cf. *TOB, A.T.*, p. 35.
- (49) Cf. *Éph.* 5, 23-24 ; I *Pi.* 3, 1 ; ainsi que I *Cor.* 11, 3, 10 ; 14, 34-35 ; *Col.* 3, 18 ; I *Tim.* 2, 11-12 ; *Tit.* 2, 5.
- (50) *Castit.* 9, 4 ; *Monog.* 3, 2 ; 11, 6. Cf. C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c., n. 2)*, p. 221 ss.
- (51) Cf. ci-dessus, n. 26.
- (52) Cf. II *Sam.* 11, 2 - 12, 23 ; C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c., n. 2)*, p. 132-135.
- (53) *Deut.* 24, 16 ; *Jér.* 31, 29-30 ; *Ez.* 18, 2-4.
- (54) Ces livres datent probablement du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère : cf. *TOB, A.T.*, p. 1655 et 1923. Pour d'autres exemples de femmes remarquables dans la Bible, cf. ci-dessous, p. 7-8, et A. Jau- bert, *Les femmes dans l'Écriture*, Paris, 1979.
- (55) Cf. ci-dessus, n. 48.
- (56) Cf. *TOB, A.T.*, p. 35.
- (57) Cf. *TOB, A.T.*, p. 35.
- (58) Cf. *BJ* (Bible de Jérusalem), p. 799.
- (59) Cf. ci-dessus, n. 43.
- (60) Cf. *Prov.* 12, 4 ; 31, 10-31 ; *Eccli.* 25, 8 ; 26, 1-4, 13-15.
- (61) En *Monog.* 11, 7, Tertullien, par une interprétation très personnelle, prétend que ce verset ne concerne que les époux qui auraient cru devoir se séparer par suite de leur conversion. — Les exégètes admettent aujourd'hui que la formule de I *Cor.* 7, 1 : " Il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme ", est le sujet sur lequel les Corinthiens consultaient Paul (cf. J.-J. Von Allmen, *Maris et femmes d'après saint Paul*, Neuchâtel et Paris, 1951, p. 13 ; R. Schnackenburg, *Le message moral du Nouveau Testament*, trad. F. Schanen, éd. rev. et corr., Le Puy-Lyon, 1963, p. 192) : celui-ci leur répond qu'à titre personnel il juge préférable pour les célibataires et pour les veuves de rester comme lui (I *Cor.* 7, 8), mais il reconnaît que tel n'est pas nécessairement le don accordé à chacun (I *Cor.* 7, 7), et, par la suite, il a écrit : " (la femme) sera sauvée par sa maternité (...) Je veux que les jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfants " (I *Tim.* 2, 15 et 5, 14), et il a présenté le mariage comme l'image de l'union du Christ et de l'Église (*Eph.* 5, 31-32) — cf. C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n. 2)*, p. 210-212 —. Tertullien, assurément, a écrit un éloge du mariage chrétien (*Vx.* II, 8, 6-9), mais, chaque fois qu'il a présenté le mariage comme bon, il s'est empressé d'ajouter, dans la phrase suivante ou dans la même phrase, que ce bien était de piètre qualité : cf. C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n. 2)*, p. 219-231.
- (62) C'est seulement quand la monarchie a disparu que, comme l'a relevé par exemple le père H. Cazelles (*Introduction à la Bible, Edition nouvelle*, t. 2, *Introduction critique à l'Ancien Testament*, sous la direction de P. Cazelles, Paris, 1973, p. 224), " le prêtre, qui n'était à l'origine que le gardien du sanctuaire, et qui n'est pas nommé dans le code de l'alliance " (*Ex.* 20, 24 - 23, 19, code remontant aux premiers temps de l'installation des israélites en Canaan : cf. *TOB, A.T.*, p. 168, n. f.) " est substitué au *nasi* " (prince d'Israël) " de ce code, au roi et même au prophète à titre de responsable de la vie nationale ".
- (63) J. Delorme et J. Briend, dans *Introduction à la Bible (o.c. n. 62)*, p. 265.
- (64) Cf. aussi J. Bottéro, *La femme dans l'ancien Israël*, dans *Histoire mondiale de la femme, I Pré-histoire et antiquité*, Paris, 1965, p. 244-247.
- (65) De même en Grèce la détérioration de la condition de la femme entre Homère et le V<sup>e</sup> siècle n'est pas nécessairement le produit du seul esprit grec préclassique.
- (66) Cf. *CLEM. Cor.* 55, 3 : " Beaucoup de femmes, rendues fortes par la grâce de Dieu, ont accompli bien des actions viriles " — suivent les exemples de Judith et d'Esther —.

- (67) Cf. G.-B. Ladner, *The Idea of Reform. Its Impact on Christian Thought and Action in the Age of the Fathers*, Cambridge (Mass.), 1959, p. 326 et n. 17 ; J. Delumeau, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1983, p. 501.
- (68) *Test.* 3, 2-3 ; *Scorp.* 5, 10-12 ; *Adu. Marc.* I, 22, 8 ; II, 2, 6 ; 8, 2 ; *Castit.* 2, 5 ; *Iei.* 3, 2-3. Cf. C. Rambaux, *Conquête et fuite du temps dans l'enseignement spirituel de Tertullien*, dans *Colloques internationaux du C.N.R.S., N° 604, Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen Age, III<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1984, p. 319, n. 75 ; F.-F. Church, *Sex ... (o.c. n. 6)*, p. 84-87.
- (69) A l'exception de *Eccl.* 7, 28 et *Eccl.* 42, 14 - versets cités ci-dessus, p. 3.
- (70) Cf. e.g., *CLEM. Q.d.s.* 34, 2 ; *Str.* VI, 100, 3 ; *Const. Ap.* III, 9.
- (71) Tel n'était pas le cas antérieurement : cf. *Rom.* 16, 1 ; *ORIG. In Rom.* 10, 17 ; J. Daniélou, dans J. Daniélou - H.-I. Marrou, *Nouvelle histoire de l'Église, I Des origines à Grégoire le Grand*, Paris, 1963, p. 83, 128, 196.
- (72) Cf. *Hom. clem.* III, 22, et C. Tibiletti, *La donna ... (o.c. n. 6)*, p. 70-71.
- (73) Cf. *Praescr.* 41, 5 ; *Bapt.* 17, 4 ; *EPIPH. Haer.* 42, 3, 4 ; J. Daniélou, *Nouvelle histoire ... (o.c. n. 71)*, p. 68 et 128. Selon Épiphane (*Haer.* 49, 2, 5), il y eut même des femmes évêques : chez les Artotyrites (ceux-ci s'inspiraient de *Gal.* 3, 28, cité ci-dessus, p. 7).
- (74) J. Bonsirven, *Le judaïsme palestinien au temps de Jésus-Christ*, Paris, 1934-1935, II, p. 212-213.
- (75) *Pièges de la femme*, 8 (*La Bible, Écrits intertestamentaires*, coll. La Pléiade, Paris, 1987, p. 449, trad. A. Dupont-Sommer) : " C'est elle le principe de toutes les voies de perversion " ; cf. *T. Rub.* 5, 1-3 ; *T. Jud.* 15, 5 ; *Vie d'Adam et Ève*, 31, 2 ; M. Philonenko, *Essénisme et misogynie*, dans *CRAI*, 1982, p. 339-350. *PHIL. Opif.* 151 ; *Quaest. Gen.* I, 45 : " La femme, en tant qu'elle avait été le principe du mal et qu'elle avait conduit (l'homme) à la vie abjecte ... ".
- (76) *Quaest. Ex.* I, 7. Cf. *Spec. leg.* I, 200-201 ; *Quaest. Gen.* I, 25.
- (77) *Quaest. Gen.* I, 37. Cf. R.-A. Baer, *Philo's Use of the Categories Male and Female*, Leiden, 1970.
- (78) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n. 2)*, p. 238.
- (79) Cf. J. Bonsirven, *Le judaïsme ... (o.c. n. 74)*, I, p. 16 ; ci-dessus, n. 53.
- (80) Cf. J. Bonsirven, *Le judaïsme ... (o.c. n. 74)*, II, p. 12-17.
- (81) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ... (o.c. n. 2)*, p. 236-237.
- (82) Cf. ci-dessus, n. 4.
- (83) R. Flacelière, *Histoire de la femme antique en Crète et en Grèce*, dans *Histoire mondiale de la femme, I Préhistoire et antiquité*, Paris, 1965, p. 299.
- (84) R. Flacelière, *Histoire ... (o.c. n.83)*, p. 357.
- (85) Cf. R. Flacelière, *Histoire ... (o.c. n. 83)*, p. 338 : " Il me paraît plus juste d'écrire, comme Wilamowitz (*Platon*, 1959<sup>5</sup>) : ' Platon exigeait de la femme qu'elle fût un homme, et, comme elle ne peut y parvenir parfaitement, il la considérait comme imparfaite ... Quant aux malentendus grâce auxquels il a été rangé parmi les défenseurs de l'amour libre, lui qui rejette complètement l'amour entre homme et femme en dépit du discours d'Aristophane dans le *Banquet*, il n'en est pas responsable ... La femme n'était à ses yeux qu'un homme imparfait ; elle n'a jamais rien signifié pour lui, ni pour son esprit ni pour son corps ' "
- (86) R. Flacelière, *Histoire ... (o.c. n. 83)*, p. 107-109.
- (87) Cf. R. Flacelière, *Histoire ... (o.c. n. 83)*, p. 119.
- (88) Cf., e.g., *PLVT. Mulierum uirtutes* ; R. Flacelière, *La pensée de Plutarque dans les " vies "*, dans *BAGB*, 1979, p. 269-271.
- (89) P. Grimal, *L'amour à Rome*, Paris, 1963, p. 101-102.
- (90) Cf. *MEN. Frg.* 578 (Koerte = 651 Koch) ; *PLAVT. Mil.* 685-700 ; *LIV. LIX (Orat. Rom. frg. n. 18, 4, p. 107)* ; et encore *GELL.* I, 6, 1-6.
- (91) Cf. H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, sixième éd. rev. et augm., Paris, 1965, p. 363, 400 ; P. Grimal, *La femme à Rome et dans la civilisation romaine*, dans *Histoire mondiale de la femme, I Préhistoire et antiquité*, Paris, 1965, p. 469. En Grèce, c'est à l'époque hellénistique qu'a tendu à s'effacer la différenciation sexuelle dans l'éducation : cf. H.-I. Marrou, *ibid.*, p. 162, 329.
- (92) Mais cf. *Sat.* II, 36-65, et P. Grimal, *La femme ... (o.c. n.91)*, p. 464-466.

- (93) Cf. R. Flacelière, *Histoire ...* (o.c. n. 83), p. 356-366.
- (94) Cf. K. Thraede, *Frau*, dans *R.L.A.C.*, VIII (1972), col. 203.
- (95) Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 474.
- (96) Cf. R. Monier, *Manuel élémentaire de droit romain*, I, quatrième éd. rev. et complétée, Paris, 1943, p. 320-321.
- (97) Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 476-477.
- (98) P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 447.
- (99) P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 464. Cf. *ibid.*, p. 474 : pour les femmes qui n'appartenaient pas à l'aristocratie "l'indépendance est acquise dès les premiers temps".
- (100) P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 475-476.
- (101) Cf. R. Flacelière, *Histoire ...* (o.c. n. 83), p. 357, citant Cl. Préaux, *Le statut de la femme à l'époque hellénistique, principalement en Égypte*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, XI, 1, Bruxelles, 1959, p. 172.
- (102) Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 472 ; *L'amour ...* (o.c. n. 89), p. 11.
- (103) Cf. SEN. *Const.* 1, 1 ; TAC. *Ann.* XV, 54, 5 ; 57, 1.
- (104) TAC. *Ann.* XV, 57 ; cf. *ibid.* XIV, 60, 3 ; *Hist.* I, 3, 1.
- (105) Cf. SEN. *Ir.* II, 30, 1 ; III, 24, 3 ; mais aussi *Marcia*, 16, 1 ; *Helu.* 16 ; 17, 4-5 ; 19, 5. Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 470.
- (106) Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 469.
- (107) Cf. K. Thraede, *Frau.* (o.c. n. 94), col. 239, 241.
- (108) Cf. R. Flacelière, *Histoire ...* (o.c. n. 83), p. 373 : " Pour comprendre que l'homme a besoin de la femme afin de devenir un être complet, les Grecs durent faire mûrir lentement pendant des siècles les germes semés par Socrate et certains de ses disciples sur une terre mal préparée pour une telle culture, et je me demande s'ils n'eurent pas besoin de l'influence romaine pour expliciter entièrement et amener à l'épanouissement une évolution si contraire à des traditions fortement enracinées".
- (109) Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 479-480, 484 ; K. Thraede, *Frau.* (o.c. n. 94), col. 239, 241.
- (110) Ce cas est loin d'être le seul où Tertullien rompt avec le meilleur, à nos yeux, de la pensée païenne (et biblique) : cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 302-326 à propos du pardon ; 339-344 et 354-360 à propos de la patience. Cf., en particulier, SEN. *Benef.* VII, 31, 1-2 ; *Const.* 9, 4 : " Non ut uobis facere non liceat iniuriam agimus, sed ut ille (sapiens) omnes iniurias inultas dimittat patientiaque se ac magnitudine animi defendat " ; 12, 3 ; en face de TERT. *Pat.* 8, 2 ; 10, 5-7 ; *Scorp.* 12, 9 : " (martyres) fiducia ultionis patientiam pascunt " ; *Adu. Marc.* IV, 16, 3 : " (creator) patientiam docet, uindictae expectatricem " ; 16, 6 ; *Scap.* 2, 10.
- (111) Cf. J. Bonsirven, *Le judaïsme ...* (o.c. n. 74), II, p. 213-214 : " innovation de la loi juive qui montre combien elle respecte et assure la dignité et les droits de la femme : en certains cas, la femme peut exiger le divorce et entièrement à son bénéfice ".
- (112) Cf. P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 447 (et TERT. *Apol.* 6, 6).
- (113) Cf. E. Schulz-Fluegel, *Tertullian ...* (o.c. n. 7), p. 71. L'antiféminisme n'est pas le seul cas où la théologie a servi à renforcer de vieux préjugés : il en est allé de même, par exemple, avec l'antisémitisme : cf. M. Simon, *Verus Israël. Étude sur les relations entre chrétiens et juifs dans l'Empire romain*, Paris, 1964<sup>2</sup> (avec postscriptum), en particulier p. 246-250, 263.
- (114) P. Grimal, *La femme ...* (o.c. n. 91), p. 484.
- (115) Cf. e.g., C. Tibiletti, *La donna ...* (o.c. n. 6), p. 94, § 5.
- (116) Cf. *Mart.* 5 ; *Vx.* I, 6, 3-4 ; *Adu. Marc.* V, 15, 3 ; *Castit.* 13, 1-3 ; *Virg.* 17, 2-3 ; *Monog.* 17, 2-4 ; *Iei.* 16, 7 ; R. Braun, *Les païens juges des chrétiens : un thème parénétiq ue de Tertullien*, dans *Hommage à Jean Granarolo, AFL Nice*, 50, 1985, p. 407-414.
- (117) Cf. *Cult.* II, 9, 8 et e.g. E. Schulz-Fluegel, *Tertullian ...* (o.c. n. 7), p. 76.,
- (118) Cf. ci-dessus, p. 5-8.
- (119) Ce texte est évoqué en *Cult.* II, 9, 6.
- (120) O. Cullmann, *Dieu et César*, Paris, 1956, p. 94.

- (121) Cf. e.g., *Jean*. 4, 7-9.
- (122) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 213-231 ; F. Dupriez, *La condition féminine et les Pères de l'Église*, Montréal, 1982, p. 105 et 107.
- (123) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 257-258 ; ci-dessus, p. 7 ; PI.VT. *Erot.* 23, 769 a.
- (124) *Matth.* 15, 19-20. Cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 212-213.
- (125) Cf. C. Tibilezti, *La donna ...* (o.c. n. 6), p. 94, § 10 ; F. Dupriez, *La condition ...* (o.c. n. 122), p. 105 ; E. Lamirande, *Tertullien ...* (o.c. n. 5), p. 23, § 8.
- (126) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 421, n. 34. On ne saurait guère, en tout cas, chercher une explication de l'attitude de Tertullien dans un éventuel tempérament africain : le dalmate Jérôme lui ressemble beaucoup plus que le carthaginois Cyprien.
- (127) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 291-326. Par exemple, Tertullien ne craint pas de tirer de *Matth.* 7, 2 l'idée qu'il faut juger autrui (*Pudic.* 2, 8), de faire preuve d'une inexorable sévérité pour les fautes commises contre l'homme, et d'exclure de tout pardon avant l'article de la mort les chrétiens même pénitents qui auraient commis un péché irrémissible – catégorie qu'il a considérablement développée –, comme si Jésus n'avait pas dit en *Matth.* 7, 1 : “ Ne vous posez pas en juges ”, ordonné en *Matth.* 18, 21-35 de pardonner jusqu'à soixante-dix fois sept fois, et invité en *Matth.* 6, 12 à prier en disant : “ pardonne-nous nos torts envers toi, comme nous-mêmes nous avons pardonné à ceux qui avaient des torts envers nous ”.
- (128) Cf. C. Rambaux, *Tertullien ...* (o.c. n. 2), p. 35-64.
- (129) P. Riché, *La femme à l'époque barbare*, dans *Histoire mondiale de la femme*, II *L'occident des Celtes à la Renaissance*, Paris, 1966, p. 35-36.
- (130) P. Riché, *La femme ...* (o.c. n. 129), p. 36.
- (131) J. Delumeau, *Le péché ...* (o.c. n. 67), p. 481 et 482. Cf. *ibid.*, p. 498-500 : dans la défiance à l'égard de la sexualité confluaient le souci de la pureté rituelle, le refus du corps, la méfiance par rapport aux attachements terrestres et à la beauté trompeuse. L'ascétisme, il est vrai, touchait aussi bien les hommes que les femmes, mais cela ne change rien au fait que les femmes étaient l'objet de plus de suspicions, et que c'étaient elles qui devaient passer leur vie dans la soumission.